

**Durée**

14 h

**Lieu**

St-Cyr Sur Mer

**Groupe**

De 6 à 18 apprenants

**Tarif**

Sur devis

■ Prérequis

- Certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991.
- Être titulaire du BNSSA à jour de sa formation continue ou du titre de Maître-Nageur Sauveteur.
- Être titulaire du PSE 2 à jour de sa formation continue

■ Public concerné

- Toute personne souhaitant devenir surveillant-sauveteur en eaux intérieures, responsable de la sécurité des baignades dans des lieux aménagés (lac, rivière, piscine naturelle, etc.) à l'exception des zones littorales.
- Les professionnels de la sécurité civile chargés de la surveillance des activités aquatiques en milieu naturel.

■ Objectifs de la formation

Former des **surveillants-sauveteurs aquatiques en eaux intérieures** capables de :

- Assurer des missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans des zones de baignade en eaux intérieures.
- Participer à des dispositifs de surveillance évolutifs en fonction des risques et des conditions du moment.
- Réagir efficacement face à des situations d'urgence en milieu aquatique en utilisant des techniques de sauvetage adaptées.

■ Compétences visées

- Analyser les risques présents sur une zone de baignade en eaux intérieures.
- Mettre en œuvre des actions de prévention adaptées aux risques locaux.
- Participer à des dispositifs de surveillance en utilisant des techniques de sauvetage et des matériels spécialisés.
- Réaliser des actions coordonnées de sauvetage dans la zone de baignade ou à proximité.
- Appliquer les gestes de premiers secours adaptés à des situations d'urgence aquatique.

■ Méthodes pédagogiques

- Formation en alternance entre théorie et pratique.
- Mises en situation réalistes dans des milieux aquatiques intérieurs naturels.
- Utilisation de matériels spécifiques au sauvetage aquatique (bouées, perches, planches de sauvetage, etc.).

■ Moyens pédagogiques

- Matériel spécialisé de sauvetage aquatique.
- Simulation de situations d'urgence en eaux intérieures.

■ Organisation de la formation / programme

- Utiliser les moyens de communication ;
- Réaliser un sauvetage sans matériel ;
- Réaliser un sauvetage avec palmes ;
- Réaliser un sauvetage avec bouée tube ;
- Réaliser un sauvetage avec la bouée tube et le filin ;
- Réaliser un sauvetage avec la planche ;
- Réaliser une sortie de l'eau d'une victime ;
- Réaliser une sortie de l'eau d'une victime traumatisée ;
- Prendre en charge un accident lié à la faune et à la flore ;
- Prendre en charge une noyade ;
- Prendre en charge un accident thermique.

■ Modalités d'évaluation

- Évaluation continue des compétences pratiques au cours de la formation.
- Certification finale basée sur des mises en situation pratiques.

■ Sanction

Certificat de compétences **Surveillant-Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures**, validé par le ministère de la

■ Modalités d'accès et délais d'attente

Accès à la formation sous réserve des places disponibles. Le nombre de places est limité à un minimum de 6 participants et un maximum de 18 participants.

■ Maintien et actualisation des compétences

Partie secourisme pse : 6h obligatoire annuellement

Partie SSA EI : se conformer au texte de loi émis chaque année par le ministère.

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Formation adaptée aux personnes en situation de handicap, avec un accompagnement spécifique selon les besoins.

■ Qualification des formateurs

Les formateurs doivent être titulaires du **certificat de compétences de formateur au sauvetage aquatique** et du **certificat de surveillant sauveteur en eaux intérieures**, en conformité avec les exigences réglementaires de formation continue.

■ Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61

☒ Le programme est conforme à l'**arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile**

Nous contacter



AMS CROIX BLANCHE
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille
04 91 03 70 61 www.croixblanche.info